

« Je suis bien connu à Roubaix, un peu dans les environs, et pour ainsi dire pas du tout dans le reste du département. J'ai consenti à me laisser porter sur la liste des candidats républicains aux élections de février, mais alors c'était une liste républicaine tout entière présentée aux électeurs, les candidats comme moi ne pouvaient avoir chance de réussir que sous le couvert d'hommes considérables qui les abritaient; et puis alors je n'avais pas les charges qui m'incombent aujourd'hui.

Nous devons faire nos efforts pour envoyer à l'Assemblée des députés républicains; pour réussir, il faut faire choix de candidats dont la notoriété est assez grande pour assurer leur élection; il faut des noms d'hommes bien connus par leurs actes et leur caractère; cette condition seulement nous pouvons espérer le succès et voir nos vœux se réaliser.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

J. DÉRÉGNACOURT.

Le *Mémorial* ajoute :

Rien n'est plus honnête, et plus sensé ni mieux dit que ce noble et modeste refus de M. Dérégnacourt. Nous ne l'aurions pas répété s'il ne l'eût dit lui-même. Il est, en effet, peu connu dans les environs, point du tout dans le département. Il avoue qu'il est nouveau dans l'administration, que, par conséquent, il a besoin de l'étudier, honorablement modeste qui, soit dit en passant, donne un rude démenti à l'assertion de l'*Echo* relativement à ses hommes d'affaires; il pense enfin qu'il lui est impossible d'exercer les deux mandats avec le même zèle, le même soin, le même résultat.

Comment, en quinze jours, les idées de M. Dérégnacourt ont-elles changé du tout au tout? Comment ce qu'il trouvait impossible le 17 décembre, lui semble-t-il un joujou le 31 du même mois? Qui donc a changé en quinze jours, les choses ou bien M. Dérégnacourt?

Cette attitude, ce semble, est bien faite pour inspirer la fermeté de jugement et de caractère de M. Dérégnacourt des scrupules qui se traduiraient évidemment au scrutin.

Quel est l'électeur qui voudra voter pour un homme assez peu sûr de lui-même pour se démentir ainsi à quelques jours de distance. Lui qui avait si bien, de lui-même, apprécié l'importance d'une administration municipale comme celle de la ville de Roubaix, dont le budget seul égale celui de huit ou dix de nos départements, le voilà qui n'y attache aujourd'hui plus aucune importance! Qui donc l'a influencé depuis?

Quant aux attaques dont l'*Echo* honore nos candidats, elles ne méritent pas de réfutation. Dire que M. Bergerot est un travailleur assez assidu pour joindre aux travaux d'administration les travaux d'art et s'occuper d'archéologie, c'est faire de lui un éloge dédicat et nous remercions l'*Echo* de prendre ce soin.

Dire ensuite que dans sa circulaire, M. Dupont fait allusion à l'insurrection communarde et qu'il n'y a plus lieu d'en parler, c'est bien naïvement s'exposer au démenti violent que lui envoie le comité communal de la rue d'Arras.

On lit dans la *Vraie France* :

La prétention des souteneurs de candidats démocrates est que ceux-ci sont des hommes d'affaires, des industriels habiles, dont le concours s'rait très utile à l'Assemblée nationale.

La logique veut qu'on juge de l'avenir par le passé et des aptitudes d'un homme par ses actes.

L'un des candidats démocrates, M. Dérégnacourt, est membre du Conseil général. Il a dû sans doute mettre la sa capacité, son expérience en lumière et donner un aperçu du rôle qu'il remplirait sur un plus grand théâtre.

Or, il se trouve que, dans la session très chargée qui a été tenue, dans laquelle nous avons vu, un de nos candidats à nous, M. Bergerot, chargé de sept rapports, dont plusieurs d'une importance capitale, M. Dérégnacourt est demeuré parfaitement étranger aux nombreux travaux du Conseil et n'a opéré que de concert.

Mais se présentant seuls en timides auteurs

A messieurs les commis des riches éditeurs, Ils en sont éconduits d'une façon cruelle. Alors s'éteint en eux la dernière étincelle. Subissant de la faim l'inexorable loi, Ils vont d'un clerc d'huissier solliciter l'emploi! Quelquefois, cependant, on en voit un sur mille, Qui, dans ce tourbillon de Paris grand ville, Se jette en affrontant et la faim et la mort, Lutte avec énergie et parvient jusqu'au bord Où l'attendent pour prix de son heureuse audace Les lauriers, les honneurs; mais dès qu'il a pris place

Parmi les favoris du jour et du moment, Il oublie à son tour un dur commencement Et du haut des grandeurs où son orgueil s'étale, Aux regards du public il offre le scandale D'un inconnu d'hier, parvenu d'aujourd'hui, Qui croit que pour lui seul l'astre du jour a lui, Et de ses vieux amis méprisant l'indigence, Oppose à leurs succès sa jalouse influence.

LA POÉSIE

Ce portrait, chère sœur, n'est que trop ressemblant. Oui, je gémiss, parfois, de voir que le talent N'a pas toujours, hélas! la bonté pour compagne. Entre nous, l'égoïsme est un mal qui se gagne. Mais voyant de quel prix sont payés vos travaux, La jeunesse aperçoit des horizons nouveaux. « Travailler pour l'honneur, dit-elle, est fort louable; Mais on peut allier l'utile à l'agréable, Et quand à la fortune on prétend parvenir

Une seule fois, il a émis un vœu, et ce vœu a été repoussé par ses collègues comme mal fondé et peu raisonnable.

M. Dérégnacourt voulait que la ville de Roubaix cessât d'être divisée en sections pour la production des votes électoraux.

La confusion du scrutin de liste plaît à M. Dérégnacourt, et il aurait voulu supprimer la division par sections, sans doute parce que ce mode de vote permet aux électeurs de se diriger, d'une façon plus claire, dans le choix de leurs représentants.

Heureusement les collègues de M. Dérégnacourt ont tenu à maintenir dans sa sincérité l'application du suffrage universel et le préjugé révolutionnaire du maire de Roubaix est resté impuissant.

En tous cas, on entrevoit par cette apparition isolée de M. Dérégnacourt, dans les discussions du Conseil général, de quelle nullité absolue il serait à la Chambre.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis partisan dévoué de M. Dérégnacourt, et aux dernières élections municipales, j'ai contribué dans la mesure de mes moyens à sa quintuple élection.

Je trouve que notre ville ne peut avoir un meilleur maire; et est sympathique à la population, énergique, et entièrement dévoué aux intérêts de Roubaix.

C'est pour cela, je l'avoue, que je me suis accusé d'égoïsme, que je ne voterai pas pour lui comme député. Il nous rend trop de services pour que nous nous en privions, et la France s'en tirera comme elle pourra, car nous avons besoin de lui absolument.

Car, enfin, s'il s'en va, par qui le remplacera-t-on? ou qui s'en va, par qui le remplacera-t-on? après lui, il faut convenir qu'il n'y a personne dans le parti républicain qui puisse tenir sa place; et on ne peut supporter sérieusement qu'aucun des adjoints ni des conseillers municipaux républicains ait la prétention de remplir les fonctions de maire d'une façon convenable.

C'est donc pour conserver M. Dérégnacourt comme maire que je ne voterai pas pour lui comme député, j'appelle sur ce point la sérieuse attention des électeurs.

Agrérez etc.

UN ÉLECTEUR.

A chaque scrutin qui s'ouvre, nous recommandons l'action électorale; nous la recommandons encore aux approches du scrutin du 7 janvier. Les élections partielles gardent de l'importance; quoi de plus sérieux que la formation des éléments divers d'où dépendent les résolutions de l'Assemblée! Fortifier la majorité dévouée à l'ordre est un grand but. Rester chez soi, lorsqu'on peut, en déposant un bulletin, accroître la puissance honnête de la représentation nationale, c'est désertir le devoir d'un bon citoyen. Nous nous associons donc aux pressantes instances de M. le ministre de l'intérieur dans sa circulaire aux préfets; avec lui nous blâmons hautement « ces regrettables témoignages d'indifférence ou de pessimisme. »

Avons-nous besoin de dire que nous l'approuvons vivement aussi d'interdire « toute ingérence qui rappellerait le souvenir des candidatures officielles? » Mais les recommandations officielles de ce genre auraient peu de valeur si la pratique n'y répondait pas; que deviendraient les maximes contraires à « l'ingérence » dans le cas où des candidats, particulièrement agréables à la pensée du gouvernement, soit à Paris, soit ailleurs, rencontreraient plus de facilités que d'autres, et verraient tout s'aplanir sur leur chemin? La persistance à vouloir faire de la République, malgré la trêve de Bordeaux, pourrait laisser voir des préférences qui ressembleraient beaucoup à des candidatures officielles. Hâtons-nous, toutefois, de reconnaître que le mot de République n'est pas prononcé dans la circulaire de M. Casimir Périer.

Il est dit dans ce document que « sans un réveil de l'esprit public, le pouvoir ne peut, à lui seul, réparer les maux de la France, lui rendre le repos et la sécurité. » Le réveil de l'esprit

public serait assurément une bonne chose, car rien n'est possible avec le sommeil politique du pays; c'est l'énergie d'une nation qui brise les difficultés et enfante les grands desseins. Mais le réveil de l'esprit public ne suffirait pas pour rendre à la France « le repos et la sécurité »; on n'obtient ces sortes de biens qu'avec de grands gouvernements fondés sur les principes. La bonne volonté du pays serait improductive à préserver et à préparer l'avenir, si vous ne lui offriez pas de bases politiques et sociales pour bâtir de solides abris. Le provisoire ne donne pas le repos, et l'exécutif ne parviendra jamais à nous doter de la sécurité.

Aussi M. le ministre de l'intérieur devrait-il nous donner l'explication du passage de sa circulaire où il déclare que, pour avoir « un gouvernement fort », on n'a rien de mieux à faire que de choisir des députés « hors des préoccupations trop exclusives des partis. » Ceux qui nous demandent ce désintéressement ne s'aperçoivent donc pas qu'ils soignent exclusivement les intérêts d'un parti, le parti républicain? Ils veulent que toutes les convictions abdiquent devant une forme de gouvernement dont l'immense majorité du pays ne veut pas. Et s'il arrivait qu'une Assemblée qui s'est déclarée Constituante, se composât uniquement de représentants sans couleur politique, à quoi aboutirait-elle? Comment s'y prendrait-elle pour nous sauver? Le bien public ne commande ni l'effacement? ni les condescendances prolongées; il commande, au contraire, l'effort vigoureux pour le triomphe de ce que l'on croit le meilleur. La cause de l'ordre et de la liberté demeure inséparable des principes, et ces notions fondamentales peuvent se trouver dans ce qu'on appelle les « partis ».

Nos longues adversités ne nous guérissent de rien, pas même de l'idée qu'on puisse sauver un pays avec des hommes sans opinion. La facilité à tout accepter a précipité la chute de la nation française; cette disposition funeste est le plus grand et le plus courageux que le mal ait rencontré parmi nous. Elle laisse ouvrir toutes les portes; les entreprises de tout genre sont là qui attendent leur heure. Les hommes qui souscrivent à tout ce qu'on leur demande sont donc la pire espèce des hommes politiques; il y a une manière de faire le mal, c'est de le laisser passer.

Lorsqu'on invite les électeurs à choisir leurs mandataires en dehors des partis, on leur demande de se faire représenter par ces complaisances inépuisables qui, sous le couvert de la modération, n'avertissent jamais et ne se mettent en travers de rien. Il importe, au contraire, que du scrutin du 7 janvier sortent des noms qui signifient l'énergie politique, le dévouement au bien public la foi à quelque chose et surtout à l'honneur et aux grands principes sociaux. Des choix empreints d'honnêteté et de fermeté sont une nécessité publique avec un présent si trouble et un avenir si menaçant. (Union).

POUJOLAT.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets des départements appelés à élire, le 7 janvier, des députés à l'Assemblée nationale :

Monsieur le préfet,

Les électeurs de votre département sont appelés à élire un député à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas seulement un droit qu'il s'agit pour eux d'exercer, c'est un devoir qu'ils ont à remplir, le premier, le plus grand devoir du citoyen.

De trop nombreuses abstentions ont, ces derniers temps, affligé les amis du pays. Ne craignez pas de blâmer hautement ces regrettables témoignages d'indifférence ou de pessimisme. Il n'est qu'une abstention permise, c'est celle que M. le président et le gouver-

nement de la République s'imposent avec scrupule en vous recommandant d'éviter toute ingérence qui rappellerait le souvenir des candidatures officielles.

Mais nous manquons nous-mêmes à nos devoirs si nous ne vous engageons à convaincre vos administrés que, sans leur concours actif, sans un réveil de l'esprit public, le pouvoir ne peut, à lui seul, réparer les maux de la France, lui rendre le repos et la sécurité. S'ils veulent un gouvernement fort, ils ont un exemple à donner; qu'ils remplissent leur tâche en choisissant, hors des préoccupations exclusives des partis, des mandataires prêts à tout sacrifier au bien public, à la cause de la liberté, au maintien de l'ordre et du respect des lois.

Avant tout, qu'ils déposent, sous l'inspiration de leur conscience, leur vote indépendant dans l'urne électorale. Un peuple maître de son choix de ses mandataires est maître de ses destinées. Il les compromet et perd le droit de se plaindre s'il déserte le scrutin, si, désintéressé de la chose publique, il croit trouver dans une abdication de tout effort les biens qu'il n'a le droit d'acquiescer qu'à force d'énergie et de patriotisme.

Agrérez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur, Casimir PÉRIER.

BULLETIN QUOTIDIEN

Les indications fournies, hier, sur l'absence de M. le comte d'Arnim, lors de la visite diplomatique à M. Thiers, sont pleinement justifiées par le *Journal officiel*, qui publie la lettre explicative adressée par l'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne au Président de la République française. Dans cette lettre, que nous reproduisons, M. le comte d'Arnim déclare que, n'ayant pas encore l'honneur de faire partie du corps diplomatique de Paris, il doit, à son « grand regret », renoncer au plaisir de s'associer aux vœux des représentants des puissances. Néanmoins, l'ambassadeur de Guillaume s'empresse d'exprimer au président les compliments les plus respectueux et de l'assurer qu'il exprime « la pensée de son gouvernement » en souhaitant au chef du pouvoir en France « tous les succès » qu'il peut désirer.

Ces assurances, dont la courtoisie est parfaite, devraient faire espérer, de la part de M. de Bismarck des sentiments meilleurs pour l'avenir. Mais cet homme d'Etat se complait si souvent à déjouer toutes les prévisions, que toute déduction serait prématurée. Bornons-nous donc à constater le sens affectueux de la communication de M. d'Arnim, sans nous livrer à aucune illusion. Plus que jamais, nous ne devons compter qu' sur nous-mêmes.

La situation électorale à Paris paraît fixée. Il n'y aura probablement que deux candidats en présence: M. Victor Hugo, porté par les éléments les plus extrêmes; et M. Vautrain, auquel se rallieront les nuances du républicanisme gouvernemental. Il semble que ce candidat sera appuyé également par les conservateurs, intéressés à placer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique au-dessus des questions de forme gouvernementale. Cependant, on parle de projets d'abstention de la part des conservateurs. Dans la presse, le *Sicéle* a retiré son appui à M. Vautrain, le *Journal des Débats* l'appuie d'une manière toute conditionnelle.

Il est question d'un remaniement dans le cabinet anglais, en vue d'y rendre à M. John Bright un poste, qui, tout en lui permettant de siéger dans les conseils de la couronne, épargnerait ses forces. On lui donnerait les fonctions de chancelier du duché de Lancaster, une sinécure ministérielle occupée actuellement par lord Dufferin. Celui-ci passerait à la présidence du *board of trade*, dévolue jadis à M. John Bright. M. Chester Fortescue, qui y avait remplacé ce dernier, deviendrait lord lieutenant d'Irlande.

Le roi de Portugal a ouvert les Cortès.

Le discours du Trône est long et important. Ce document annonce plusieurs changements dans la constitution, conformes à l'esprit libéral du siècle. Il constate que l'insurrection dans les possessions portugaises de l'Inde est terminée.

L'INTERNATIONALE A ROUBAIX

DOCUMENTS.

(Suite)

Roubaix, 4 mai 1867,

Monsieur Chémalé,

J'ai tardé quelque temps à vous donner de mes nouvelles; en voici la raison.

Le ministre de l'intérieur a écrit au Préfet du Nord qu'un individu de Roubaix, nommé Lécuse entretenait des relations avec une société de Paris, laquelle lui envoyait des fonds pour aider les ouvriers à recommencer leur grève; que ce Lécuse était un républicain, qu'il avait entraîné dans ses idées des ouvriers avec lesquels il voulait former un comité et pousser dans le moule tous les ouvriers de Roubaix.

Le Préfet a envoyé au commissaire central de Roubaix le rapport du ministre en lui disant de faire une enquête sur le Comité de Roubaix. Le commissaire, sachant que je fais partie de la société de consommation comme vice-président, fit appeler notre président pour en obtenir des renseignements sur mon compte. Ne sachant rien, le Président répondit: je verrai Lécuse. Il demanda même au Commissaire le rapport du Ministre pour me le faire voir.

Le Président de la société de consommation vint donc me voir et me dit: « Vous avez formé un Comité; vous êtes en correspondance avec une société de Paris qui vous envoie de l'argent que vous distribuez aux ouvriers, en vue de les décider à une nouvelle grève. Je lui ai répondu: « Je n'ai pas formé de comité. Seulement, j'ai reçu de l'argent d'une société de Paris pour qu'il soit réparti entre les familles dont les chefs ont été mis en prison pour grève. J'ai demandé à plusieurs amis de m'aider dans cette œuvre de charité. Comme je trouve qu'il y a toujours du plaisir à faire du bien, j'ai voulu entreprendre ce dont ces messieurs n'avaient parlé. »

Notre Président est allé revoir le Commissaire et lui a déclaré ce qui en était. Le Commissaire central fit son rapport au Préfet en lui demandant l'autorisation de partager l'argent en question entre les malheureuses familles qui sont dans le besoin.

Il y a deux jours que cette pièce est envoyée, et je n'ai rien reçu encore. Notre Président étant de notre côté dans cette affaire, fera toutes les démarches nécessaires. Je n'ai pas encore distribué d'argent; j'ai profité de quelques dimanches pour visiter tous ces malheureux. J'ai pris les adresses et les renseignements nécessaires, car nous voulons que ça soit distribué légalement (etc).

Quant aux carnets, règlements et statuts que vous m'avez envoyés, je n'ai rien reçu. Vandal aura sans doute agi en cette circonstance; car c'est de lui le rapport du ministre; nous reprendrons notre revanche un jour. Vandal... sois-en sûr... nous ne l'oublierons pas...

(Ces lignes sont soulignées dans la lettre).

Un ami vient d'écrire à un ami qu'il a à Paris et qui vient à Roubaix tous les quinze jours pour le prier d'aller le voir en mon nom et vous demander le paquet en question. Je ne connais pas ce monsieur, qui est un maître tailleur, et sachant que ses ouvriers sont en grève, je me suis bien gardé de lui faire donner aucun détail. Si donc ce monsieur va vous trouver, ayez soin de lui remettre le paquet bien ficelé.

Plus que jamais nous sommes d'avis de former la société.

Je sais que le commissaire central a dit à notre président qu'il ne pouvait nullement empêcher, mais qu'il ne représenterait au gouvernement comme un homme dangereux et qu'il le ferait mettre en prison. Je ne le crains pas, je vous le jure.

Si vous trouvez un moyen plus sûr pour envoyer ces documents, — le chemin de fer, par exemple, je paierais le transport. Je ferai tout enfin pour les avoir.

J'ai reçu 50 francs de Lyon. Ces messieurs m'ont promis de m'envoyer tout ce qu'ils pourraient.

Veillez, je vous prie, rendre hommage

Si vous me promettez un bienveillant concours.

A quoi tient, en effet, cette vogue insensée

D'un genre faux et plat, sans forme ni pensée?

N'est-ce pas un public frivole, indifférent,

Qui, pressé d'arriver, ne lit plus qu'en courant,

Et perdant chaque jour les vieilles habitudes,

Dans les petits journaux achève ses études?

Le péril est pressant; hâtez-vous donc, ma sœur,

De remettre au plus tôt les lettres en honneur.

Qu'on soit plus délicat et nous serons plus sages;

Ce sont les bons lecteurs qui font les bons ouvrages.

Pour vaincre la licence est-ce tout de gémir?

Non, il faut sans pitié de chez soi la bannir.

L'INDUSTRIE.

J'adopte volontiers votre plan de défense.

Unissons nos efforts et par notre influence,

Ramenons au bon goût ceux qui l'ont outragé;

Que de ses ennemis il soit par nous vengé!

Libraires, éditeurs, directeurs de théâtres,

Du mal qu'ils ont causé ne sont pas idolâtres.

Pour eux le vrai mérite est celui qui se vend.

Ils sont la girouette et se tournent au vent

De la faveur publique. Eh bien! qu'un vent contraire

Les pousse vers le bien et fasse leur affaire,

Ils brûleront les dieux qu'ils ont trop ensésés.

Et voudront rétablir des autels plus sensés.

Depuis cet entretien on voit la Poésie,

Franchement ralliée à sa sœur l'Industrie,

Toutes deux nourrissant un généreux dessein,

Marcher au même but et se donner la main.

Pour s'enrichir bien vite et s'offrir un château!

Chacun veut comme lui prendre part au gâteau.

Sur le vice à la mode avec art ou spécule;

N'aimer que son mari devient un ridicule.

Quiconque fait un livre, une pièce, un journal

Se compterait perdu s'il n'était immoral,

Et l'unique sujet, l'unique caractère

Qui puisse être applaudi, c'est la femme adultère.

Lorsque la soif de l'or fait ainsi tout oser,

A ce débordement il est temps d'opposer

Un frein solide et sûr, une digue puissante

Qui fasse reculer la fange envahissante,

Et d'un contact impur par elle préservés.

On rendra la vigueur aux esprits éternés.

L'INDUSTRIE.

Ne forçons pas, ma sœur, des couleurs assez sombres;

On aperçoit encore du jour parmi ces ombres.

Tout n'est pas perversité, tout n'est pas corrompu,

Tout pacte avec le bien est loin d'être rompu.

Il est heureusement des écrivains modestes

Qui savent résister aux exemples funestes

De ceux dont le public se montre trop épris,

Et qui ne voudraient pas d'un succès à ce prix.

Ils sont, croyez-le bien, plus nombreux qu'on ne pense;

Mais ils font peu de bruit et n'ont pour récompense

Que l'approbation de juges éclairés,

Et non celle des sots par la mode égarés.

LA POÉSIE.

J'entends avec bonheur ce rassurant langage.

A mon cœur abattu vous rendez le courage,

Et je puis entrevoir encore de meilleurs jours